

# TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

## PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON



## EMBALLAGES EN PLASTIQUE



## NOUVEAU DEPUIS LE 1ER JANVIERS 2023



## EMBALLAGES EN MÉTAL



### LES BONS GESTES DE TRI

BIEN LES **VIDER**, INUTILE DE LES **LAVER**, DÉPOSER DANS LE BAC **SÉPARÉS** LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.



## TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

UNIQUEMENT LES EMBALLAGES PAS LES OBJETS



TOUTES LES BOUTEILLES  
EN VERRE



TOUS LES FLACONS



TOUS LES BOCAUX



TOUS LES POTS



## LES ORDURES MÉNAGÈRES

PETITS DÉCHETS NON ÉLECTRIQUES ET NON TOXIQUES



RESTES ALIMENTAIRES



VAISSELLE



PETITS OBJETS  
NON ÉLECTRONIQUES



FOURNITURES DE BUREAU



MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT,  
COUCHES



PETITS JOUETS  
NON ÉLECTRONIQUES



Les autres déchets (végétaux, encombrants, gravats, grands cartons bruns, ferraille, bois, peintures, solvants, huile de vidange, pneus, déchets électriques ou électroniques...) doivent être déposés en déchèterie